

## **Termes de référence pour le poste de Haut Commissaire Assistant chargé des opérations (rang de SSG)**

Le Haut Commissaire Assistant chargé des opérations (AHC-O) relève directement du Haut Commissaire et l'assiste dans le contrôle général et la supervision des activités opérationnelles du HCR à travers le monde.

Il supervise directement les Directeurs des sept Bureaux régionaux, de la Division des urgences, de la sécurité et de l'approvisionnement (DESS) et de la Division de la résilience et des solutions (DRS), ainsi que les Administrateurs principaux chargés de liaison pour les Bureaux régionaux et le Conseiller principal sur le déplacement interne. Il contrôle le travail des Bureaux régionaux, de la DESS et de la DRS, couvrant toutes les opérations, y compris les situations d'urgence et l'éventail complet des opérations en faveur des réfugiés et des déplacements internes, ainsi que l'appui opérationnel pour les approvisionnements, la sûreté et la sécurité du personnel. En outre, il/elle collabore avec les acteurs du développement pour mobiliser leur engagement dans les situations de déplacement, afin de promouvoir la protection et les solutions.

### **Missions**

- Les stratégies et les priorités opérationnelles définies par les Divisions et les Bureaux placés sous l'autorité directe du Haut Commissaire Assistant cadrent avec la philosophie de l'Organisation. Les plans de travail des Divisions et des Bureaux sont établis sous la supervision du Haut Commissaire Assistant, et leurs résultats sont contrôlés ;
- Les politiques appropriées sont adoptées, et les processus et mécanismes requis mis en place pour assurer leur mise en œuvre et le bon fonctionnement général de l'Organisation, afin qu'elle puisse s'acquitter de ses missions envers les réfugiés et d'autres personnes relevant de sa compétence ;
- Les politiques et les systèmes sont mis en place pour répondre en temps voulu et d'une manière efficace aux crises de réfugiés, conformément au mandat de l'Organisation. Les politiques et les systèmes pour la sûreté et la sécurité du personnel sont mis en place et sont opérationnels, et les priorités y relatives sont définies ;
- Les comités et d'autres organes présidés par le Haut Commissaire sont convoqués conformément à leurs termes de référence applicables, et travaillent d'une manière efficiente et efficace pour l'atteinte des objectifs pour lesquels ils ont été créés ;
- Les divisions d'appui bénéficient suffisamment d'informations, d'interactions et d'accès afin d'être en mesure de soutenir les bureaux et les opérations sur le terrain ;
- Les sept Administrateurs principaux chargés de liaison sont guidés afin de maintenir les liens avec les Missions permanentes basées à Genève ;
- Le travail du Conseiller principal sur le déplacement interne est supervisé ;
- Les points de vue de l'Organisation sont exprimés dans les forums bilatéraux et multilatéraux dans lesquels le Haut Commissaire Assistant chargé des opérations représente le Haut Commissaire ; et
- Les décisions sur les tâches déléguées par le Haut Commissaire sont prises conformément aux règles et règlements applicables.

## **Responsabilités**

- Maintenir la compréhension générale de la situation financière de l'Organisation et informer le Haut Commissaire sur les rapports entre la situation et les priorités opérationnelles, l'éventualité des situations d'urgence, la sûreté et la sécurité du personnel ;
- Maintenir un dialogue régulier avec les Directeurs pour les guider et les conseiller sur l'identification des politiques, systèmes et processus et leur mise en œuvre ;
- S'engager dans l'élaboration des politiques, en particulier, dans les domaines relevant de l'autorité directe du Haut Commissaire Assistant chargé des opérations, et conseiller le Haut Commissaire sur toutes les politiques en tant que membre de l'Équipe des hauts responsables ;
- Participer, en cas de demande ou de besoin, aux réunions du Comité consultatif supérieur ;
- Collaborer avec les acteurs du développement, notamment les institutions financières, afin de mobiliser leur engagement dans les situations de déplacement, et contribuer à trouver des solutions ;
- Superviser directement le Directeur de la Division des urgences, de la sécurité et de l'approvisionnement (DESS), le Directeur de la Division de la résilience et des solutions, les Administrateurs principaux chargés de liaison et le Conseiller principal sur le déplacement interne ;
- Faciliter les interactions et la communication entre les Bureaux et les Divisions sur les questions opérationnelles ; et
- Prendre régulièrement part aux forums multilatéraux et bilatéraux nécessaires, au nom du Haut Commissaire.

## **Pouvoirs**

- Décide, en concertation avec les directeurs compétents, sous l'autorité générale du Haut Commissaire, des politiques devant être adoptées dans les domaines relevant de sa compétence ;
- Approuve les stratégies et priorités opérationnelles à travers les régions, notamment les initiatives et les actions devant être entreprises pour réaliser les priorités des divisions et des bureaux ;
- Décide au sujet des situations d'urgence concernant les réfugiés, les déclare et coordonne, ou délègue la coordination, des interventions d'urgence au nom du Haut Commissaire ;
- Approuve l'affectation immédiate des ressources aux situations d'urgence déclarée, jusqu'à 10 millions de dollars E.-U., provenant de la Réserve opérationnelle (au-delà de 10 millions de dollars, cette affectation nécessite l'autorisation du Haut Commissaire) ;
- Examine les directives opérationnelles, les approuve et, si nécessaire, conseille le Haut Commissaire à leur sujet, afin de promouvoir la sûreté et la sécurité générales du personnel, en fonction de la sensibilité des programmes ; et
- Décide conjointement avec les autres membres de l'Équipe des hauts responsables, et dans le cadre du Comité consultatif supérieur, de la nomination des responsables du HCR.

Le 6 décembre 2019